



Asbl soutenue par le Service Education permanente de la Communauté française et la Direction Générale de la Coopération au Développement

**Oublier ou se souvenir ?
Comment se réconcilier ?**

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
rue Maurice Liétart, 31/6 • B-1150 Bruxelles • Belgique
tél. 32-(0)2-738.08.01 • fax 32-(0)2-738.08.00
info@justicepaix.be • www.justicepaix.be

A N A L Y S E 2 0 0 6

Comment les différents acteurs d'une société – le politique, la société civile, les citoyens, les médias – peuvent-ils contribuer à la construction d'une société démocratique qui ne reproduise plus les conditions d'un retour à la violence ?

Au lendemain d'un conflit, tout pays doit se situer par rapport à son passé pour construire son futur.

Cette analyse, alimentée par les recherches de Valérie Rosoux, Professeur à l'UCL/Relations internationales, est non seulement une clef de lecture pour comprendre les conflits passés et actuels, mais aussi une piste d'action : un travail de mémoire, partagé et non synonyme de vengeance, peut servir de base à une réconciliation nationale véritable et solide.

Oublier ou se souvenir ? Comment se réconcilier ?

La *Commission Justice et Paix francophone de Belgique* est une ONG qui fait un travail de sensibilisation/éducation ainsi qu'un travail politique à différents niveaux (belge, européen et international) sur le thème de Droits humains en particulier, concernant la gestion, la résolution et la prévention des conflits.

Dans ce contexte, un travail sur la question de la lutte contre l'impunité nous a semblé être une priorité : les violations des droits humains dans des conflits du passé, ainsi que l'impunité qui subsiste parfois, sont sources d'injustice et risquent d'entraîner de nouveaux conflits.

Pour Louis Joinet, Rapporteur spécial à L'ONU sur la lutte contre l'impunité, « **l'impunité** est à la fois source et conséquence du silence et de l'oubli (...), elle bafoue certains droits et devoirs élémentaires qui devraient être garantis pour chacun : droit à la vérité et devoir de vérité, droit à la justice et devoir de justice, droit à une réparation et devoir de réparation ».

L'impunité a des conséquences aussi bien individuelles que collectives pour la société. Il est dès lors important de **lutter contre l'impunité**. L'objectif est « que ça ne se répète pas » et qu'il y ait réconciliation.

Se réconcilier, c'est rétablir des liens qui ont été rompus. Il s'agit donc de « retrouvailles » non seulement entre deux individus, mais aussi entre un Etat et la société ainsi qu'à l'intérieur de la société elle-même.

La réconciliation n'est pas synonyme de pardon inconditionnel. Pourtant, certains discours utilitaristes prônent le pardon comme base de toute réconciliation . « Pour rétablir la paix dans une société divisée, il faut accepter de fermer les yeux sur certains actes »... Ce genre de discours est souvent avancé par ceux qui ont intérêt à ce qu'on ne revienne pas sur les faits du passé.

Au contraire, pour qu'il y ait une véritable réconciliation, il faut :

- une reconnaissance de l'offense,

- l'expression d'un regret, d'un repentir,
- une réparation.

Et pour cela, le rétablissement de la vérité est essentiel et va servir de base au travail de justice et de reconstruction de l'Etat sur des bases démocratiques.

Le futur dépend donc de ce que l'on va faire des événements du passé.

La mémoire. L'utilisation politique de la mémoire¹.

Le passé est fortement lié au présent et au futur.

La mémoire individuelle que nous gardons des faits du passé ne peut être le reflet exact de ceux-ci. Nous gardons à l'esprit les représentations du passé. De plus, la mémoire du passé n'est pas figée...elle peut évoluer en fonction des événements qui ont eu lieu depuis lors.

La mémoire officielle est la représentation du passé que les responsables officiels expriment, par exemple, par le biais de discours et de commémorations.

La mémoire officielle fonctionne de la même manière que la mémoire individuelle. Elle repose sur le mécanisme d'ajustement du passé au présent (le passé n'est donc pas fixé une fois pour toutes, il n'est pas fermé et déterminé).

Le passé peut être un instrument utilisé par les responsables politiques. Dans un contexte post-conflictuel, l'utilisation que les hommes politiques font du passé aura une grande importance sur le processus de réconciliation et de reconstruction démocratique. En effet, selon les représentations du passé qu'ils propagent, ils peuvent guider leurs communautés vers une logique d'escalade de la violence ou, au contraire, vers la recherche d'une coexistence pacifique.

Poids et choix du passé

Le lendemain d'un conflit, toute société doit se poser la question : « avec un tel poids du passé, quel choix du passé faisons-nous? »

Le poids du passé : ce sont les événements d'hier qui pèsent sur notre présent. Les responsables politiques ne peuvent pas faire abstraction des faits du passé. Ils devront nécessairement les prendre en considération. Ces faits représentent un certain poids et sont constitutifs de la politique étrangère (« par rapport à l'autre »).

Le choix du passé : c'est la lecture du passé que les responsables politiques choisissent à un moment donné en fonction de leurs ambitions et des circonstances. La mémoire, inspirée par un intérêt présent, tend à une fin. Elle est donc fonction de sa finalité.

Donc, le choix du passé peut changer en fonction :

¹ Il s'agit d'une théorie portant sur les relations internationales mais qui est aussi applicable à des relations internes à un pays.

- de l'intérêt national,
- de l'identité et du passé personnel du commémorateur,
- des circonstances nationales et internationales,
- de l'identité des interlocuteurs,
- de « l'auditoire » à qui le commémorateur s'adresse, de son « public »,
- du cours du temps : le renouvellement des générations peut permettre qu'un même passé reçoive une nouvelle interprétation.

Ce choix du passé est limité par le poids du passé. L'utilisation de la mémoire pourra être limitée par la mémoire vive de la communauté qui, par exemple, estimera qu'il y a un décalage trop grand entre le discours officiel et la réalité vécue.

Le choix du passé dans le dialogue franco-allemand à travers l'histoire

Valérie Rosoux a analysé les changements de discours d'une même personne. Le discours de Charles de Gaulle, par rapport aux relations franco-allemandes, va ainsi évoluer au cours du temps et des intérêts:

- Après la 1^{ère} Guerre mondiale, Charles de Gaulle considère que les relations franco-allemandes sont naturellement conflictuelles. Il y aurait donc une hostilité naturelle entre les deux peuples ;
- Après la 2^{ème} Guerre mondiale, il y a un changement de discours : le même homme va mettre en avant les « affinités profondes » qui existent entre les deux peuples : « (...) il est clair que nos intérêts se rencontrent et se rencontreront de plus en plus² ».

C'est l'économie qui entre ici en jeu. Après la guerre, l'économie est détruite. Le rapprochement entre les deux pays apparaît comme une nécessité. Les premiers pas faits vers une construction européenne sont alors posés. Il y a un intérêt commun, des besoins économiques qui sont à la base de la réconciliation franco-allemande et de l'actuelle Union européenne.

Les discours actuels des hommes politiques sont également révélateurs. Début 2006, de nombreuses commémorations en souvenir des 60 ans de libération des camps d'Auschwitz et de Birkenau ont eu lieu. Les chefs d'Etat français et allemand ont été appelés, par leur fonction, à commémorer ces événements.

Pour le Chancelier allemand Gerhard Schröder : « (...) Auschwitz-Birkenau sont des noms qui resteront à jamais associés au passé des victimes ainsi qu'à l'histoire européenne et allemande³ ».

Le Président français Jacques Chirac : « (...) nous agissons aussi, sur notre continent, par notre engagement déterminé à construire une Europe rassemblée dans la paix, la liberté et la démocratie. Une Europe forte et fière des principes humanistes qui unissent ses membres,

² Voir Valérie Rosoux, « Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie, de 1962 à nos jours », Bruxelles, Coll. Bruylant, 2001, p.172.

³ Le Monde, édition du vendredi 28 janvier 2005.

consciente de toutes les tragédies qui ont ponctué sa longue histoire. Une Europe qui tarit à leur source la haine, l'intolérance et le fanatisme. Ici, plus qu'ailleurs, dans ce haut lieu du souvenir, nous mesurons combien l'Europe est d'abord une mémoire partagée⁴ ».

Les deux hommes politiques ne peuvent faire abstraction du poids du passé mais décident, font le choix de mettre en avant l'existence actuelle d'une « Europe », « forte » aux « valeurs humanistes » qui « unissent ses membres ».

Choix du passé : différentes utilisations de la mémoire

Il existe différentes manières de se positionner face aux événements du passé.

La survalorisation du passé est une « mémoire contre l'autre ». Il s'agit de suraccentuer les haines ancestrales et d'alimenter le conflit : « souvenons-nous des injustices dont notre peuple fut victime et vengeons-nous ! ».

Pendant la guerre en ex-Yougoslavie, certains responsables serbes ont utilisé le passé pour nourrir la haine et le conflit. Il fallait réparer les souffrances qui leur avaient été infligées par les Croates pendant la Deuxième Guerre mondiale⁵, mais il s'agissait aussi de se souvenir de la bataille du Kosovo en... 1389⁶ !

L'oblitération du passé est une « mémoire contre soi ». On choisit ici de passer sous silence le passé conflictuel.

Au Chili, le Général Pinochet fait voter, à la fin des années 80, une amnistie couvrant les faits survenus durant sa dictature militaire...

En 1995, au Pérou, Alberto Fujimori (Président du Pérou de 1990 à 2000), après des années de corruption, de fraude électorale et de violations des droits de l'Homme, pousse le congrès à voter une loi d'amnistie visant à oublier les violations des droits humains commises entre 1980 et 1995.

Entre ces deux voies extrêmes il y a le « **travail de mémoire** ». Il s'agit d'une « mémoire avec l'autre » qui cherche à prendre en compte les différentes interprétations qui résultent d'un événement du passé. En effet, la mémoire ne peut être le reflet exact et parfait du passé... elle n'en est que la trace.

Cette démarche implique au moins trois étapes :

1. L'acceptation par chacune des parties d'une responsabilité historique. Il ne s'agit pas de culpabilité collective, mais du fait d'assumer un événement du passé ;

⁴ Idem.

⁵ En août 1945, le gouvernement de Tito interdit aux 100.000 Serbes chassés du Kosovo par les Albanais durant la seconde guerre de regagner leur foyer.

⁶ En 1389, l'Empire Ottoman défait le royaume de Serbie. La région devient alors le symbole de la tragédie nationale et de la lutte contre les Turcs.

2. La reconnaissance des souffrances infligées à l'autre. Il s'agit d'une démarche symbolique importante par laquelle un chef d'Etat reconnaît les souffrances que telle ou telle population a vécues et favorise ainsi le déclenchement du processus de deuil ;

3. L'élaboration d'un récit qui puisse être acceptable par l'ensemble des parties, même s'il laisse de la place pour des divergences.

En d'autres termes, il s'agit de trouver un langage commun sur le passé, afin de « faire la paix avec le passé ». Cette démarche semble l'une des seules voies pour dégager des compromis et, à terme, essayer de créer des liens entre les Hommes.

Le travail de mémoire favorise une **relecture commune** des situations passées afin d'éviter le développement de mémoires exclusives les unes des autres. Le but n'est pas de gommer les événements, mais d'agir sur le ressentiment et la haine qui y sont liés.

« Cet effort d'intégration n'implique en aucun cas l'uniformisation parfaite des représentations du passé. Il n'empêche en rien la pluralité des points de vue : il sous-entend, au contraire, l'acceptation de désaccords concernant la réalité du passé. A cet égard, le travail de mémoire reste toujours le **travail des mémoires**. Ainsi, la narration du passé qui favorise la résolution des conflits se définit moins comme un récit linéaire et lisse que comme un récit "mosaïque"⁷ ».

Le travail de mémoire tente donc de favoriser la reconstruction des liens qui ont été rompus entre les parties en présence et de contribuer à leur rapprochement de manière durable.

On peut donc dire que le travail de mémoire va contribuer, va être **à la base d'une réconciliation** entre les gens.

Un exemple d'utilisation de la mémoire : le processus de réconciliation au Pérou

Le Pérou a vécu une guerre civile (1980-2000) pendant laquelle la population s'est retrouvée prise en étau entre la violence du mouvement terroriste (Tupac Amaru, Sendero Luminoso) et la réponse démesurée des forces militaires et policières.

En 2000, accusé de fraude électorale, de corruption et de violations des Droits humains, le Président Alberto Fujimori fuit au Japon.

Suit une transition démocratique (gouvernement de transition de Valentín Paniagua) pendant laquelle se font entendre d'importantes revendications, dont la tenue d'élections démocratiques et la création d'une Commission Vérité et Réconciliation (CVR).

La création d'une CVR est inscrite dans un travail de mémoire. Sur le site Internet de la CVR du Pérou⁸, nous pouvons d'ailleurs trouver cette phrase : « Un pays qui oublie son histoire est condamné à la répéter ».

⁷ Voir Valérie Rosoux, « Mémoire et résolution des conflits ».

⁸ <http://www.cverdad.org.pe>

Luis Mujica, anthropologue et professeur à la *Pontificia Universidad Católica del Perú*, parle du : « (...) devoir d'écrire ensemble le morceau d'histoire cachée et de contribuer à la construction d'une mémoire collective⁹ ».

La CVR a eu pour objectifs de « tirer au clair les faits et les responsabilités de la violence entre 1980 et 2000 et formuler des recommandations à l'Etat péruvien pour que "plus jamais" une telle situation ne se reproduise ».

Dès lors, la CVR a été :

- un instrument d'investigation : qu'est-ce qui s'est passé?
- un lieu de rencontre avec les victimes (écoute des témoignages), différents acteurs de la société. Ces témoignages (16.917 témoignages récoltés) ont été non seulement une source d'information, mais ont également permis aux victimes directes ou à leurs proches de partager, de mettre des mots sur les souffrances vécues ;
- un espace d'élaboration de propositions pour la viabilité politique et démocratique du Pérou.

En août 2003 (après 18 mois de travail), un rapport a été rendu par la CVR. Il rapporte des chiffres impressionnants et douloureux bien que, d'après la société civile locale, en-dessous de la réalité (les représentants de la CVR n'ont pu se rendre partout - difficulté d'accès à certains villages éloignés - certaines victimes n'avaient pas de papiers d'identité et n'« existaient » donc pas officiellement). On parle de 69.280 morts ou disparus... dont une majorité de personnes pauvres, le plus souvent des paysans des zones éloignées.

Mais, au-delà de ces conclusions, il reste à gérer le futur... Quel suivi sera donné aux recommandations émises par la CVR?

La vie d'une CVR est inscrite à court terme. Après avoir fini sa tâche elle disparaît. Mais la responsabilité politique de donner un suivi aux recommandations (réparations, justice, réconciliation) de la CVR demeure.

La CVR a été une étape, celle du passage de « la négation à la reconnaissance ». Son rapport ne doit pas rester dans un tiroir. Il n'est qu'un point de départ.

Ce travail a une dimension éthique importante. Pour Pilar Coll, membre du Conseil de réparations¹⁰ du Pérou, « la CVR a aussi été une expérience d'indignation éthique pour tout le mal fait aux plus faibles et désemparés, pour tant d'indifférence face à leur souffrance, pour tant de silence complice, pour tant d'injustice ».

Comment « faire mémoire » ?

Dans une situation post-conflit, comme celle du Pérou mais aussi dans tant d'autres, le travail de mémoire ne peut être fait sans une collaboration entre différents secteurs.

Nous avons mis en évidence le rôle du **politique** dans le choix du traitement des faits du passé, par exemple, dans le suivi des recommandations de la CVR au Pérou.

⁹ « Entre la memoria y la utopia. Experiencias y perspectivas desde el Informe final de la Comisión de la Verdad y Reconciliación del Perú » (2004).

¹⁰ Créé en octobre 2006, le Conseil de réparations a pour mission de faire un registre des victimes afin de mettre en place une politique de réparations.

Si le travail de mémoire est nécessaire pour que justice soit rendue, la **justice** est aussi une manière de rendre mémoire aux victimes et à leurs proches. Il s'agit de reconnaître les faits devant la société.

La justice peut être rendue de manière traditionnelle (justice punitive), via les juridictions nationales et internationales (voir ici le rôle d'instances telles que la Cour pénale internationale).

Mais, face aux sentiments d'injustice, des mécanismes informels d'une justice « alternative » peuvent être utiles : aux sentiments d'injustice ressentis par les gens, il faut aussi répondre par des processus de reconnaissance symbolique :

- par la construction de monuments « commémoratifs ». Au Pérou, par exemple, a été érigé en souvenir des milliers de victimes de la guerre civile un monument qui s'appelle « l'œil qui pleure » ;

- par des actes publics symboliques :

- lorsque le Président péruvien Alejandro Toledo a reçu les conclusions de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), il a (en tant que chef de l'Etat) demandé pardon pour les atrocités commises ;

- en janvier 2005 ont eu lieu de nombreuses cérémonies, pour les 60 ans de libération de camps (Auschwitz-Birkenau), symboles des horreurs commises pendant la Seconde Guerre mondiale. Les Chefs d'Etat français (Jacques Chirac) et allemand (Gerhard Schröder) y ont assisté et y ont fait des discours.

Ces actes sont importants car ils impliquent une reconnaissance des **victimes** et de leurs proches (« cela a vraiment eu lieu »). Ces derniers deviennent alors des « passeurs de mémoire », des témoins des événements du passé qui doivent pouvoir parler, raconter... non pas dans un objectif de nostalgie ou de vengeance mais pour que « ça ne se répète pas ». Pour un « plus jamais ça ! ».

La **société civile** joue ici un rôle important. Si son rôle n'est pas de se substituer à la justice, la société civile est un acteur qui interpelle les autorités publiques et qui a un rôle de proposer et de suivre des revendications de la population. Par exemple, au Pérou, la société civile a joué un rôle d'impulsion. C'est elle qui a informé et mobilisé la population (manifestations...), fait pression politique et obtenu la tenue d'élections démocratiques et la mise en place de la CVR. C'est elle qui, aujourd'hui, fait pression pour que les recommandations émises par la CVR ne soient pas laissées de côté.

L'information et l'éducation des citoyens sont également importantes

Les médias ont un pouvoir énorme et peuvent avoir des incidences aussi bien positives que négatives. Ainsi, la Radio des Mille Collines au Rwanda a eu une grande responsabilité dans le génocide. Elle a contribué à créer un climat de terreur et a légitimé le massacre des Tutsis et opposants Hutus.

La Radio Okapi (radio de la MONUC - Mission d'Observation au Congo Kinshasa) a, au contraire, un rôle important dans la gestion de la situation du pays. Indépendante, elle donne des informations sans être influencée par les différents groupes de pression. Elle permet aux citoyens de prendre la parole, de partager leurs souffrances (par exemple dans le cas de la disparition d'un être cher) et dénonce les violations des Droits humains. Elle fait également un travail éducatif puisqu'elle informe les auditeurs de leurs droits.

Ce travail éducatif passe aussi par les manuels scolaires, les livres d'histoire qui doivent raconter les pages noires de l'histoire.

Conclusion

Nous avons parlé de l'importance d'un travail de mémoire pour qu'il y ait une réconciliation nationale et pour « un plus jamais ça », pour qu'un pays ne reproduise plus les conditions d'un retour à la violence.

L'enjeu est également que le vécu des uns puisse servir aux autres.

Ceci nous semble être une priorité. En Belgique, Justice et Paix réalise un travail de sensibilisation auprès de formateurs afin qu'ils puissent intégrer cette question dans leurs cours. Ainsi, les programmes scolaires du secondaire prévoient une étude assez approfondie de la Seconde Guerre mondiale. Pour aider les professeurs à donner des clefs de lecture à leurs élèves, nous avons réalisé un DVD pédagogique sur les différentes manières d'appréhender la mémoire, en se basant sur les recherches de Valérie Rosoux.

Nous essayons aussi de faciliter l'échange d'expériences entre divers acteurs (politiques, société civile, citoyens...) de pays différents. Ainsi, nous mettons en route un projet de rencontre entre acteurs de la réconciliation péruvienne et du Congo Kinshasa. Il ne s'agit pas de copier-coller les réponses adoptées par un pays à un autre. Bien qu'il s'agisse de contextes très différents, il nous semble qu'un échange d'expériences sur des questions fondamentales (telles que les rôles, outils et stratégies de la société civile, le rapport au temps et à la mémoire, l'articulation entre justice nationale, internationale et transitionnelle, rôle de la croissance économique, rôle de la Communauté internationale...) peut aider un pays comme le Congo, pays en pleine transition démocratique.



Axelle Fischer
Octobre 2006

Bibliographie

2005 Justice et Paix

Réconcilier l'inconciliable. Comment rendre justice et mémoire ?

Décembre 2005, Alternatives non-violentes

Les défis de la réconciliation

2004 MUJICA, Luis

Entre la memoria y la utopia. Experiencias y perspectivas desde el Informe final de la Comisión de la Verdad y Reconciliación del Perú .

Octobre 2003 Páginas, Centro de Estudios y Publicaciones

Informe de la CVR. Desenterrar la verdad.

Août 2003 Páginas, Centro de Estudios y Publicaciones

Comisión de la Verdad. A la espera del informe.

2002 JOINET, Louis

Lutter contre l'impunité, dix questions pour comprendre et pour agir ;

Editions La Découverte

2001 ROSOUX, Valérie-Barbara

Les usages de la mémoire dans les relations internationales

Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie, de 1962 à nos jours ;

Coll. Bruylant.